

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025

Berger  
Levraud

ID : 069-216901512-20251118-DELIB\_2025\_37-DE

2025-37

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
VOTE 1 : Contre 0 Pour 14

## L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DIX HUIT NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2025

PRÉSENTS : MM. MMES G. TACHON, M.A. CHOPIN, D. JACQUET, P. MEUNIER, J.N. FAVROT, M. CROSO, R. CHOPIN, K. LACROIX, B. MINET, C. DEL CAMPO, L. CARVAT, M. SAINT-ANDRÉ et C. POLIDORI

ABSENTS : C. PETAT, B. BERERD, M. SAUVERZAC et C. COSENZA (donne pouvoir à C. POLIDORI)

Mme Bénédicte MINET a été élue secrétaire.

**OBJET : NON-EXERCICE DU DROIT DE PREFERENCE DE LA COMMUNE SUR LA PARCELLE AH011**

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants,

Vu le Code forestier, et notamment son article L. 331-24 relatif au droit de préférence des communes en cas de vente de parcelles boisées contiguës,

Vu la notification reçue en mairie le 24 octobre 2025 par Maître Isabelle VINCENT-MARTIN, notaire à LAMURE-SUR-AZERGUES, relative au projet de vente par Monsieur et Madame PASTORINO d'une parcelle cadastrée section AH011, d'une superficie de 24 925 m<sup>2</sup>, jouxtant un chemin forestier du domaine public de la commune,

Considérant que la commune bénéficie du droit de préférence sur la parcelle cadastrée AH011, classée au cadastre en nature de bois et forêts d'une superficie totale inférieure à quatre hectares,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

DÉCIDE de ne pas exercer le droit de préférence dont dispose la commune sur la parcelle cadastrée section AH011, appartenant à Monsieur et Madame PASTORINO.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette décision de non-exercice au notaire chargé de la vente et à accomplir toutes formalités nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Gérard TACHON

Secrétaire de séance,  
Bénédicte MINET



Commune de Le Perréon (69460)  
Place Pierre Michaud – tél 04 74 03 21 34

1/1

Délibération n° 2025-37 du 18 novembre 2025